

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat
Titre : Stationnement : réprimer pour mieux inciter
Initiant-e(-s) : Daniel Curnier

Les mesures incitatives mises en place par la Municipalité pour réduire l’emprise des véhicules automobiles sur l’espace public ne s’accompagnent pas automatiquement d’un changement des comportements. En matière de stationnement, les pratiques sauvages se multiplient et importunent la population. Ce postulat propose de renforcer les sanctions à l’encontre de ces pratiques pour accélérer le changement.

En réponse à notre question orale du 28 février 2023, la Municipalité indiquait que sa politique de contrôle du stationnement n’avait pas récemment changé. Or, sa politique d’aménagement du stationnement a récemment évolué, entraînant une diminution du nombre de places. En parallèle, les véhicules professionnels ou privés utilisés pour la livraison de colis ou de repas pullulent. La conjonction de la hausse de la demande, de la baisse de l’offre et de l’absence d’adaptation des mesures de contrôle ne peut que mener à la multiplication des abus. Cet énoncé théorique semble se vérifier dans les rues lausannoises.

Si le rythme de déploiement de la politique de mobilité ne répond pas aux impératifs de l’urgence environnementale, nous saluons les efforts de la Municipalité pour détricoter le lourd héritage laissé par plus d’un siècle de décisions politiques inscrites dans la civilisation de l’automobile, et ce notamment en matière d’emprise de la voiture sur l’espace public et en particulier de stationnement. Cela se traduit notamment par l’aménagement de zones mixtes, l’agrandissement des trottoirs avec bordures en biseau et la suppression de places de stationnement.

Malheureusement, ces mesures s’accompagnent de pratiques de stationnement sauvage, à l’exemple de la zone mixte de la place Benjamin Constant, des trottoirs à bordure en biseau placés devant les boulangeries et les épiceries ouvertes le dimanche, en haut de la rue de Bourg, aux abords du lac en été ou encore sur ce qu’il reste de la place de la Gare. Ces pratiques importunent les piétons, cyclistes et riverains et laissent une impression de laisser-faire qui peut susciter l’énervement.

Si les mesures municipales visent à réduire l’emprise des véhicules automobiles sur l’espace public en incitant le transfert modal vers les transports publics et la mobilité active, force est de constater que des vents contraires viennent perturber la pacification de nos rues et de nos trottoirs. En effet, il semblerait qu’un temps de latence existe entre les incitations mises en place par la Municipalité et le changement de comportements et que cela se traduise par une augmentation du stationnement sauvage. Si elles ne sont pas combattues, ces pratiques sont appelées à se poursuivre, tout en entraînant des pertes financières pour la Ville puisque le nombre de places payantes diminue.

Afin d’accélérer le processus de libération de l’espace public, ce postulat propose de mieux lutter contre le stationnement sauvage hors cases et dépassant des cases. Ce dernier point est d’autant plus important que la taille des véhicules ne cesse d’augmenter et qu’il nous a été relaté par les professionnels concernés que les dépassements abusifs des cases ne sont pas systématiquement dénoncés du fait du temps nécessaire pour traiter les recours.

Conseil communal de Lausanne

Conclusions

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

- Poursuivre ses efforts de réduction de l'emprise de l'automobile sur l'espace public en combinant mesures incitatives (dont la réduction du nombre de places de stationnement) et mesures répressives ;
- Traquer les pratiques de stationnement sauvage de tous types : stationnement hors cases, stationnement temporaire sans éteindre le moteur, dépassement évident des cases sur le trottoir ou la chaussée, stationnement des deux-roues motorisés hors cases ou sur des places pour vélos, etc. (pratiques auxquelles on pourrait ajouter l'usage du téléphone portable au volant qui met en danger piétons, cyclistes et autres usagers de la route).
- Revoir ou du moins intensifier sa politique de contrôle du stationnement, en augmentant temporairement les effectifs du personnel concerné si nécessaire.

Lausanne, le 6 avril 2023.



Daniel Curnier



Sarah Neumann

Olivia Fahmy



Olivier Thorens



Ilias Panchard



Constance von Braun

Franziska Meinherz



Johan Pain



Ariane Morin

L'initiant propose au Conseil de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.